

Motion « Brigades » du 23 février 2022

30 enseignants Brigades (BDREP+ et BDGC), syndiqués au SNUDI FO 13, au SNUIPP13 et non syndiqués, se sont réunis en RIS, organisée par le SNUDI FO 13, le 23 février 2022.

Ils ont décidé de revendiquer :

- Que la spécificité de la mise à disposition des BDREP+ soit respectée (remplacements absences covid et déclarés cas contacts)
- Le retour sur leurs postes de BDREP+ en période 5 et l'année prochaine, postes qu'ils ont demandé au mouvement.
- La suppression dans la fiche de poste BDREP+ du terme « département » et de tous types de remplacements (maladie, formation continue...)
- Pour les BDGC, une seule zone d'intervention : la circonscription d'affectation
- Pour les BDGC, le maintien de la gestion par les secrétaires de circonscription (pas d'appel à des applications privées)
- Pour assurer les absences de tous les enseignants, un plan de recrutement massif, dont la liste complémentaire
- L'augmentation de l'ISSR
- Le paiement des ISSR dans le délai de deux mois habituels.

Ils ont décidé :

- de demander une audience au DASEN pour lui faire part de ces revendications ;
- d'envoyer cette motion à toutes les BD et aux autres organisations syndicales ;
- de se réunir suite à l'audience DASEN et des réponses obtenues.